

Les Bois, le 30 août 2019

Avis officiel No 7/2019

BOURSES CANTONALES POUR L'ANNÉE DE FORMATION 2019-2020

Informations concernant les subsides de formation

Vous suivez actuellement une formation du secondaire II (mesure de transition, apprentissage, école de commerce, école de culture générale, école professionnelle à plein temps, lycée, etc.) ou vous avez entrepris des études de niveau tertiaire (ES, université, EPF, HES, HEP, brevet, maîtrise, etc.) ou, enfin, vous souhaitez partir prochainement en stage linguistique. Vous avez la possibilité d'obtenir des subsides de formation de la part du Canton du Jura (bourse et/ou contribution cantonale aux frais de formation).

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires pour l'année de formation 2019-2020 sont disponibles à l'adresse suivante :

www.jura.ch/bourses

Les formulaires remplis et signés avec tous les justificatifs nécessaires sont à envoyer par la poste à la Section des bourses. Un envoi par e-mail n'est pas valable.

Taxations fiscales : les décisions de taxation 2018 de vous-même et de vos parents doivent être jointes à votre demande. Même si les taxations ne sont pas encore disponibles, **les délais ci-dessous doivent impérativement être respectés pour faire parvenir votre demande au Canton.**

Les demandes doivent être déposées au plus tard :

- **le 31 janvier 2020** pour les formations débutant entre août et novembre 2019;
- **le 30 avril 2020** pour les formations débutant en janvier ou février 2020;
- **le dernier jour du stage** pour les **stages linguistiques**.

Pour les dossiers déposés hors-délai, le subside est dû uniquement pour la durée de formation restante jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour autant que la demande soit déposée avant le 31 mai.

La Section des bourses se tient volontiers à votre disposition pour tout conseil ou complément d'informations par courriel à l'adresse bourses@jura.ch ou par téléphone au **032/420.54.40** selon l'horaire ci-dessous :

lundi :	9h00 à 11h00
mardi au jeudi :	14h00 à 16h00

La Section des bourses ainsi que le Conseil communal vous souhaitent plein succès dans votre formation.

République et Canton du Jura
Section des bourses
Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont



BOURSES COMMUNALES POUR L'ANNÉE DE FORMATION 2019-2020

Informations générales sur les aides à la formation

Les décisions de la Section des bourses ne sont plus communiquées à la Commune. Dès lors, il appartient à la personne requérante de **fournir directement cette décision à la Commune** (fardeau de la preuve) **dans le délai de 30 jours** qui suivent la date de la décision du Canton.



UTILISATION DES TROTTOIRS PAR LES CYCLISTES

Il a été constaté que de nombreux cyclistes, enfants et adultes, utilisent les trottoirs de la Rue Guillaume-Triponez comme piste cyclable.

Les vélos sont des véhicules et, de ce fait, ils doivent rouler sur la chaussée. Nous prions instamment les cyclistes de respecter les règles de la circulation. D'avance, le Conseil communal vous remercie de votre bienveillance.



UNE NOUVELLE CHORALE SE CRÉE

Une nouvelle chorale se crée au village ! Les répétitions auront lieu les mercredis soirs, de 20 h 00 à 21 h 30 à la salle polyvalente de la Fondation Gentit. Première répétition : 4 septembre 2019.

Les portes sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent venir chanter, en toute convivialité ! Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à Clothilde Roulet, ☎ 077/423.63.01.



Conseil communal